******

**FICHE SANTE 2020 - Stages en externat**

Document à nous remettre obligatoirement le **1er jour** du stage. Merci pour votre compréhension

**STAGE EFFECTUE PAR VOTRE ENFANT :**

**PARTICIPANT :**

Nom : Prénom**:**

**PARENT(S) RESPONSABLE(S) :**

Nom(s) et prénom(s) :

Tél ou Gsm 1  :

Tél ou Gsm 2  :

Tél autre personne de contact :

**ETAT DE SANTE DE VOTRE ENFANT :**

Le participant souffre-t-il de certains problèmes de santé ?

Si oui, lequel ?**:**

Attention : les moniteurs et organisateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments.

Autres informations à transmettre à l’organisateur :

Je soussigné ……………………………………………………………………………………………………………………… (nom et prénom du parent) reconnaît :

* que les informations fournies dans cette fiche sont réputées exactes et complètes. L’organisateur ne sera nullement incriminé pour des faits n’ayant pas été annotés dans ce document ;
* avoir pris connaissance des conditions générales reprises au verso ;

Date : .........../........../………………..

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**CONDITIONS GENERALES**

1. Généralités
	1. Les conditions ci-après régissent l’inscription d’un enfant à un stage et sont de stricte interprétation. Par sa signature, la personne responsable de l’enfant reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales ci-dessous et en accepter les termes.
	2. Le siège social de l’asbl Latitudesport est établi à Rue Rigaud de Corbion, 10, à 5590 Ciney.
2. Droit d’inscription
	1. Le montant du droit d’inscription à un stage figure sur le dépliant annuel et le site Internet. Pour les stages en externat, le droit d’inscription est à payer le 1er jour du stage. Pour les stages en internat, un acompte est à verser selon les directives présentes dans le dossier « stages en internat »
	2. Le montant de l’inscription couvre : l’encadrement selon l’horaire de stage, l’accès à la garderie surveillée, les collations, le tee-shirt du stage, la photo et le diplôme, l’assurance RC et accidents corporels et la location du matériel, excepté pour les stages et activités nécessitant l’usage d’un vélo.
	3. Les chèques sport « Sodexho » et chèques sports « Edenred » sont acceptés comme mode de paiement.
	4. Tout enfant participant à un stage est tenu de respecter le règlement d’ordre intérieur et d’obtempérer aux consignes données par les moniteurs.
3. Remboursement d’un stage

Un stage débuté n’est jamais remboursé, sauf en cas de maladie et sur présentation d’un certificat médical. Dans ce cas, il sera opéré à un remboursement par jour d’absence, correspondant à 60 % du montant de la cotisation journalière.

1. Annulation ou modification d’un stage
	1. L’asbl Latitudesport se réserve le droit d’annuler un stage en cas de faible participation ou de forces majeures.
	2. L’asbl Latitudesport se réserve le droit de modifier le programme d’un stage, en cas de nécessité, sans en avertir ses membres.
2. Assurances
	1. Les stagiaires sont couverts en RC et Accidents corporels chez C.B.C. Les conditions générales et spéciales de cette assurance, ainsi que les montants assurés peuvent être consultées sur simple demande écrite au siège social de l’asbl Latitudesport, rue Rigaud de Corbion, 10, à 5590 Ciney.
	2. Assurance complémentaire : le responsable d’un enfant peut, s’il estime que l’assurance mentionnée au point 5.1 n’est pas suffisante, souscrire à ses frais une assurance complémentaire.
	3. En cas d’accident, l’asbl Latitudesport ne pourra être tenue de rembourser les frais complémentaires ou les frais qui ne seraient pas pris en charge par l’assurance.
	4. Déclaration d’accident : les déclarations d’accidents sont à demander le jour même du sinistre, auprès du coordinateur de stage.
3. Vols, pertes d’objets, bris de lunettes

L’asbl Latitudesport n’est pas assurée contre le vol, la perte d’objets, ni le bris de lunettes.

1. Autorisation parentale

Les stagiaires qui souhaitent retourner seul doivent posséder une autorisation parentale. Aucun enfant ne pourra quitter le centre non accompagné, sans ce document dûment signé, disponible auprès des moniteurs.

1. Reconnaissances et autorisations diverses

Tout parent qui inscrit son enfant en stage :

* reconnaît avoir pris connaissance du programme des activités et autorise son enfant à y participer ;
* reconnaît avoir pris connaissance des modes de déplacement liés au stage, et autorise son enfant à les utiliser ;
* autorise les responsables à photographier ou à filmer les activités auxquelles mon enfant participe ;
* autorise Latitudesport asbl à utiliser ces photos ou vidéos dans le cadre de la diffusion de magazines, dépliants et publicités, publicités télévisuelles ou autres, liés exclusivement aux activités de l’asbl Latitudesport ;
* autorise Latitudesport asbl à diffuser ces photos sur son site internet, sur sa page facebook et Instagram ;
* reconnait avoir pris connaissance du règlement général de protection des données (R.G.P.D), disponible sur simple demande

9. Réclamation

Toutes réclamations doivent être introduites dans la quinzaine par pli recommandé par la poste. Passé ce délai, le silence sera considéré comme accord et les réclamations tardives ne seront pas prises en considération.

Le fait d’avoir introduit une réclamation n’autorise pas l’acheteur à différer ou à refuser le paiement, à la date fixée, du montant total du stage

10. Juridiction

En cas de contestation ou d’action judiciaire, le Tribunal de Première instance de Dinant ou le juge de Paix de Ciney, seront les seuls compétents, suivant le montant ou la demande.